

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-038

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie Déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	22/05/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	2/05/2023
Présents : 17		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - LEGRAND Alexandra

Excusés : M. GACHET Roger -
M. DELWAL Jean-Luc (Procuration à M. MELLAN Lionel)
M. RIZZON Bruno (Procuration à M. RICHARD Denis)
Mme BOIVINEAU Myriam (Procuration à M. RICO-PEREZ José)
Mme PAVIET Laura (Procuration à Mme JABOUILLE Martine)
Mme PEREZ Stéphanie (Procuration à Mme Josyane BAZIN).

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



Objet : Cession de la parcelle cadastrée B 351- Coisse - Randens

Monsieur le Maire fait informer le Conseil Municipal qu'un acquéreur a déposé sa candidature afin d'acquérir la parcelle cadastrée :

- Parcelle cadastrée B 351 pour une superficie de 161 m².

L'acquéreur propose un prix forfaitaire de 701,96 euros pour ladite parcelle.

Monsieur le Maire indique que le services des Domaines a été consulté afin d'émettre un avis sur la valeur vénale de cette parcelle. Il donne lecture de l'avis des Domaines qui est joint à la présente délibération.



Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance de la proposition de l'acquéreur concernant une parcelle cadastrée B 351 pour une superficie de 151 m²,
 - après avoir pris lecture de l'avis des domaines sur la valeur vénale desdites parcelles,
 - après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
-
- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée B 351 pour une superficie de 151 m²,
 - DIT que cette cession sera réalisée pour un montant forfaitaire de 701,96 euros,
 - PRECISE que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
 - CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

Le Maire
José RICO-PEREZ